

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00126**

**POURSUITE DE LA CONCERTATION CONCERNANT L'ELABORATION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LORETTE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 76

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 94

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 18 mai 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170223-D20170012610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170518

**Pouvoirs :**

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles ESTABLE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Laurence JUBAN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,  
M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**

### **POURSUITE DE LA CONCERTATION CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LORETTE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-9, L151-1 et suivants, L. 103-2 et suivants et R. 151-1 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme applicables aux procédures engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lorette, en date du 25 janvier 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure d'élaboration du PLU de Lorette ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 février 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement de la procédure engagée par la commune de Lorette ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et défini ses objectifs et modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lorette et tirant le bilan de la concertation ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'un avis réservé de l'Etat et du SCoT Sud-Loire, et que la prise en compte de ces réserves conduirait à remettre en cause l'économie générale du projet de PLU ;

Considérant que sur ce motif le Commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable ;

Il a été décidé, en accord avec la commune, de retravailler le projet de Plan Local d'Urbanisme en vue d'un nouvel arrêt de projet, et de poursuivre par conséquent la concertation conformément aux dispositions prévues par la délibération de prescription de mise en révision du PLU en date du 15 décembre 2014 ;


Il est proposé une délibération actant officiellement cette reprise des travaux et la poursuite de la concertation afin de bien informer la population et les personnes publiques associées à la procédure.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **acte le fait que la concertation se poursuit conformément aux dispositions prévues par la délibération de prescription de la révision générale du PLU de la commune de Lorette en date du 15 décembre 2014, jusqu'à un nouvel arrêt du projet de PLU, qui tirera le bilan de cette concertation ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n° 416, article 202, du budget 2017 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU